



Disque dur formaté lors d un stage en entreprise

Par **bu_bu974**, le **02/09/2011** à **06:47**

Bonjour

Je vous expose mon probleme :

En Octobre 2010 j ai fait un stage dans une entreprise afin de valider une formation informatique.

Lors de ce stage, j ai malencontreusement formaté un disque dur externe qu' un employé m avait passé, pour que je puisse stocker du travail dessus.

Ce disque dur est la propriété de l 'entreprise. Hors cet employé y avait mis des données personnelles telles que des photos, logiciels et systemes d'exploitation.

Comme c est possible de recuperer des données effacées sur un disque, je lui ai proposé de le faire mais la personne m a dit qu il preferait le faire elle même.

Ca s est arrêté la et j ai terminé mon stage en bons termes avec cette personne.

Maintenant, cette personne m appelle le 1er septembre 2011, soit onze mois après.

Son ordinateur personnel a planté et il est dans l

impossibilité de réinstaller son Windows car ses codes d activation se trouvent sur ce disque effacé...

Il me réclame de lui fournir une licence valide pour windows, ainsi que d autres licences de logiciels qu il a payées. Cela fait beaucoup d'argent.

J'ajoute que pendant ce mois il avait eu le temps de relever ces licences tant que son ordinateur fonctionnait.

Donc il me propose de trouver une solution a l amiable sinon il pourrait porter plainte.

Je cherche à connaitre mes droits. Etant stagiaire étais je protégé par ma convention de stage?

Je vous remercie par avance de votre réponse

Cordialement

Par **gedads**, le **25/10/2011** à **22:26**

Ben il a pas voulu que tu recuperes ses données alors qu'il n'y avait rien de plus simple apres un formatage si il n'avait pas été utilisé...
C'est sa faute point barre